

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **7 mars 2016**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 28-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'un appui à la Fédération des producteurs acéricoles aux actes législatifs.

Résolution numéro 29-2016

Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 30-2016

**VERSION RÉVISÉE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE - RECOMMANDATION FAVORABLE**

Il est proposé par Étienne Parent appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Sylvestre émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière

Résolution numéro 31-2016

Mandat pour la firme Ecce Terra

Attendu que la municipalité doit préparer des plans de lotissement ainsi que faire cadastrer les terrains reliés au développement résidentiel pour le prolongement de la rue Huppé ; que la municipalité de Saint-Sylvestre désire mandater la firme Ecce Terra arpentage pour procéder à de tel travaux ; attendu que la Firme Ecce Terra a fourni une estimation des coûts reliés à ces travaux pour un montant de près de \$ 4000 pour la préparation des plans, qu'un montant de \$ 575/ lot bâtissable sera à prévoir pour la localisation de chaque terrain ;

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de confier le mandat à la Firme Ecce Terra pour la réalisation des plans de lotissement et de localisation aux montants ci-haut mentionné plus les taxes applicables.

Résolution numéro 32-2016

Mandat pour notarié le lot 5 886 174

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Gaétan Bilodeau, 410 rue Principale à Saint-Sylvestre, l'immeuble suivant, savoir ;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot projeté, cinq millions huit cent quatre-vingt-six mille cent soixante-quatorze (5 886 174) du cadastre du Québec, circonscription de Thetford , contenant une superficie de 24 040.9 m² ; minute 4780 préparé par François Lehouillier le 26 février 2016 ; sans bâtisse, circonstance et dépendance ;

Que cette acquisition soit faite pour le prix de cent cinquante mille dollars (\$ 150 000), payable par 5 versements annuels égaux et consécutifs de \$ 30 000 chacun, sans intérêt ;

Que le premier versement, plus les taxes applicables, soit fait à la signature de l'acte notarié ;

Que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente tel que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Résolution numéro 33-2016

Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, une liste de projets pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2016;

Que ces montants représentent une somme totale de \$ 397 000; que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre doivent approuver cette liste concernant les travaux à exécuter au cour de l'année 2016,

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre approuvent le document projets 2016 à présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac.

Résolution numéro 34 -2016

Appui financier à la Fabrique de la Paroisse St-Sylvestre

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de faire un don de \$ 517.39 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sylvestre pour la location des salles lors de la fin de semaine des sucriers, les 4 et 6 mars 2016.

Résolution numéro 35-2016

Autorisation pour vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité Saint-Sylvestre, à faire les démarches nécessaires pour les dossiers de non-paiement de taxes, de transmettre à la MRC de Lotbinière les informations pertinentes concernant les propriétés touchées.

Résolution numéro 36-2016

Adhésion à la Société de Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière

Attendu que nous faisons partie de la MRC de Lotbinière, que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à l'histoire et au patrimoine de son territoire,

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que nous adhérons à Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière au montant de \$ 40 pour l'année 2016.

Avis de motion

Monsieur Roger Couture, conseiller, donne avis de motion, qu'il y aura un projet de règlement concernant les permis de brûlage.

Résolution numéro 37-2016

Appui concernant une demande à la CPTAQ portant sur les lots et parties de lots appartenant à 9035-1495 Québec Inc. (Michel Proulx et Pierre Bilodeau)

ATTENDU QUE Germain Labrecque désire présenter une demande auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'obtenir les autorisations nécessaires au lotissement et à l'aliénation des lots et parties de lots appartenant à la société 9035-1495 Québec Inc. situés dans la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément les lots 4 212 161, 4 443 057, 4 443 058, ainsi qu'une partie des lots 4 443 056, 4 443 059 et 4 882 126, du cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 69.75 hectares ;

ATTENDU QUE Germain Labrecque est lui-même producteur agricole et acéricole et qu'il possède déjà des érablières dans le secteur, soit sur le lot 4 212 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, lequel se trouve à environ un (1) kilomètre des lots dont le lotissement et l'aliénation est demandé ;

ATTENDU QUE Germain Labrecque exploite en plus une érablière contigu aux lots dont le lotissement et l'aliénation est demandé, soit sur le lot 4 212 267 et qu'il dispose en plus d'un droit de premier refus sur ce dit lot contigu;

ATTENDU QUE dans le cas d'une réponse affirmative de la *Commission*, Germain Labrecque se trouverait à exploiter, sur le lot loué et sur les lots qu'ils auraient acquis, une érablière

globalement située sur un même versant de la montagne de sorte que l'homogénéité ne serait pas affectée ;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la *Commission* doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi ;

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole et contribuerait même à maximiser l'exploitation des lots visés;

ATTENDU QUE le morcellement recherché aura plutôt des effets positifs pour le développement agricole de ce secteur et les activités agricoles existantes ;

ATTENDU QUE chacune des parties issues du morcellement recherché peut être considérée comme étant autonome, rentable et viable ;

ATTENDU QUE chacune des parties issues de ce morcellement sera de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, au sens du 8^e paragraphe de l'article 62 de la Loi ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne modifiera pas le régime agraire du secteur mais s'inscrira plutôt dans un modèle d'exploitation et de tenure largement répandu dans ce milieu ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu ;

ATTENDU QUE le lotissement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole ;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne génèrera aucun effet d'entraînement pouvant avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, compte tenu que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante ;

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* par Germain Labrecque, demandeur visant à obtenir les autorisations nécessaires afin de procéder au lotissement et à l'aliénation des lots 4 212 161, 4 443 056-P, 4 443 057, 4 443 058, 4 443 059-P, 4 882 126-P situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, appartenant à 9035-1495 Québec Inc. et étant d'une superficie approximative de 69.75 hectares.

Résolution numéro 38-2016

Achat des lots 4 212 220 et 5 886 175

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre poursuit son développement résidentiel à l'entrée Est du village; que différents scénarios ont été étudiés; que celui qui a été retenu est le prolongement de la rue Huppé jusqu'à la route 216; Attendu que la municipalité doit acquérir des terrains privés afin de réaliser le tout; en conséquence,

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte l'offre décrite sur le document achat des lots 4 212 220 et 5 886 175, que la municipalité de Saint-Sylvestre ne tiendra pas compte de la demande inscrite au dernier paragraphe.

Résolution numéro 39-2016

Adoption de l'estimation pour la soumission de l'asphaltage pour la deuxième portion du rang St-José

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit effectuer des travaux d'asphaltages sur une portion du rang St-José, qu'une estimation des travaux doit être faite, que celle-ci doit être confidentielle, que trois scénarios ont été soumis par écrit au maire ainsi qu'aux conseillers,

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de retenir l'estimation du scénario # 1 dans le document transmis par la directrice générale.

Résolution numéro 40-2016

Demande de soutien financier pour le souper du député au profit du regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

Attendu qu'une demande de soutien financier a été présenté, par le Regroupement des Personnes Aidantes de Lotbinière ainsi que la Société de l'Agriculture de Lotbinière, dans le cadre du 25^e anniversaire du Regroupement des Personnes Aidantes de Lotbinière ; qu'ils tiendront le souper du député, en collaboration avec monsieur Jacques Gourde, député fédéral de Lévis-Lotbinière, pour souligner le 25^e anniversaire le 5 août 2016, lors de l'exposition agricole de Lotbinière ;

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu en majorité, Raynald Champagne s'abstient car il président de la Société de l'agriculture de Lotbinière, de verser la contribution au montant de \$ 100 en tenant compte de la publicité offerte en retour.

Résolution numéro 41-2016

Demande de commandite pour le Club La Randonnée St-Sylvestre

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de faire un don de \$ 114.98 au Club La Randonnée Saint-Sylvestre pour la location de la salle Mario Grenier lors de leur journée conférence tenue le 5 mars 2016.

Résolution numéro 42-2016

Appui aux producteurs acéricoles pour le maintien des contingents

Attendu que l'application de certaines recommandations du rapport Gagné sur l'acériculture au Québec pourrait avoir des conséquences négatives sur l'industrie acéricole ;

Attendu que les producteurs acéricoles ont présentement des prix fixes et stables ;

Attendu que les producteurs acéricoles détiennent un contingent leurs permettant d'exploiter leur érablière, d'avoir une sécurité de revenu, une garantie financière les encourageant à améliorer leurs infrastructures ;

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, on retrouve plus de 100 producteurs acéricoles ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre bénéficie de retombées économiques importantes reliées à cette production;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'appuyer les producteurs acéricoles de la municipalité Saint-Sylvestre dans leurs démarches avec le syndicat des producteurs acéricoles des Appalaches-Beauce-Lotbinière et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec afin de maintenir la mise en place des contingents.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Deux membres du Club de la Randonnée St-Sylvestre étaient présents pour venir appuyer leur demande de remboursement de salle.

Rapport des comités

Bibliothèque : Regarde pour se faire fabriquer de nouvelles étagères. Le Club Lions a versé un don de \$ 500 à la Bibliothèque La Rencontre.

Loisirs : Syl Gym, une demande a été faite pour déplacer l'interrupteur des ventilateurs afin qu'il soit accessible par la salle. Pierre Croteau procèdera au changement. Les températures clémentes annoncées, on ne travaillera plus la patinoire et l'anneau de glace. Des efforts ont été mis pour que le tout soit fonctionnel lors de la semaine de relâche.

Matières résiduelles : Le 25 février dernier, à cause des mauvaises conditions climatiques et routières, la cueillette des ordures n'a pas été faite dans les rangs. Seules les artères principales ont été ramassées. La régie poursuit encore la location du camion à Laurier Station.

Centre Multifonctionnel : Rien pour le moment.

Inspecteur municipal : La température (verglas) du 25 février a causé quelques problématiques à certains endroits. Le secteur de la route King, rangs St-André et Beaudoin ont été touché par le verglas.

On prépare le devis pour l'asphaltage. On continue le suivi avec le bureau de Laurent Lessard concernant nos demandes sur la circulation au niveau de la Rue Principale auprès du ministère des transports.

Quelques problématiques rencontrées lors du déneigement, un avis a été envoyé à l'entrepreneur des rues du village.

Problématique d'eau dans un secteur privé, c'est n'est pas à la municipalité de prendre le dossier en charge.

M.R.C. : Prochaine rencontre le 9 mars à Lotbinière. Le 22 février, le maire et la directrice générale sont allés à la soirée d'information sur les vidanges de fosses septiques donnée par la MRC à St-Gilles. Environ 130 personnes présentes, la MRC aura du cas par cas à gérer. Les systèmes Bionest et Écoflo semblent un peu problématique. Dans l'ensemble les gens sont assez réceptifs. Du côté de la municipalité de Saint-Sylvestre, nous n'avons pas reçu trop de questions ou de mécontentement au sujet de la taxe de vidanges de fosse septique sur le compte de taxes.

Pompiers : Dossier sur le projet de remorque fermée, il devrait être approuvé à la rencontre de la MRC de Lotbinière le 9 mars prochain. Suite à l'approbation, on pourra enclencher les achats. Réparations à la caserne, le coin de la toilette, dans la caserne, a été défait pour donner plus d'espace pour le VTT et la future remorque. Nous sommes à préparer le devis pour le changement des fenêtres.

Salon des jeunes : Sortie au Domaine du Radar le 2 mars, luge, souper et soirée. Préparation des chocolats de Pâques.

Développement local : Le dépôt pour le CA (certificat d'autorisation) vient de se faire. On pourra préparer l'appel d'offre en même temps que le ministère de l'environnement étudie la demande de CA. Il faudrait faire des travaux de forage (étude exploratoire) pour avoir une idée du roc. Ces résultats devraient être inscrits au devis, une information de plus pour le soumissionnaire afin d'éviter des frais supplémentaires.

L'offre d'emploi et une partie des descriptions de tâches sont montées pour le poste de coordonnateur en loisirs et développement. Publication sous peu, on prévoit l'embauche pour mai et pour 35 heures.

Domaine du Radar, une rencontre a eu lieu le 17 février avec Richard St-Laurent, Pablo Monténégro-Rousseau, Gaston Lévesque et Stéphane Roy concernant le projet de camping. Un panneau promotionnel des terrains est déjà affiché. Monsieur Lévesque devait communiquer avec la CPTAQ pour valider si une nouvelle autorisation devait être soumise pour le positionnement du camping.

Résolution numéro 43 -2016

Mandat pour la mise en place d'un système de déphosphatation

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit se conformer aux normes phosphore au niveau des étangs aérés pour 2017 ; attendu que la municipalité désire aller de l'avant dans ce dossier ; qu'elle a demandé des soumissions pour mettre en place le système de déphosphatation ;

Que la soumission retenue est celle de WSP au montant de \$ 15 995 plus taxes ; attendu que la firme WSP connaît bien le réseau d'égout et les étangs aérés de la municipalité ;

Attendu que c'est cette firme qui a travaillé en majorité sur tous les projets d'égouts ;

Attendu que la soumission d'Avizo au montant de \$ 15 950 plus taxes ne tient pas compte des plans et devis pour les travaux mécaniques, électriques ou de structure,

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de mandater la firme WSP pour la mise en place du système de déphosphatation pour un montant de \$ 15 995 plus taxes.

Chemin de St-Rémi, réunion le 8 mars à Ste-Marie. L'invitation s'adresse aussi aux élus et acteurs économiques culturels et communautaires. L'ouverture du chemin est prévue pour mai 2016.

Corporation DÉFI : Glissades annulées à cause de la température.

Comité éolien : Rencontre avec les propriétaires le 17 février dernier concernant l'acte superficiaire. Une prochaine rencontre est prévue le 8 mars au sujet des compensations. Le 18 février, les 3 municipalités ont étudié la convention de permission du domaine public (chemins et emprises), et début de discussions sur le plan de transport. Lorsque la convention du domaine publique révisée sera envoyée, une rencontre avec l'avocat Claude Jean est prévue.

Résolution numéro 44 -2016

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5733 à 5788 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Rien n'a été apporté.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 05 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 avril 2016.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire